

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 MAI 2024**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 mai 2024 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

24-05-11277

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance du 2 avril 2024**

24-05-11278

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 2 avril 2024 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

24-05-11279

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 107 654.01 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

24-05-11280

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 885 097.49 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

24-05-11281

**Demande d'aide financière de L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 500 \$ à L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré, pour l'année 2024, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-05-11282

**Demande du club La FADOQ de L'Ange-Gardien**

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une somme de 320 \$ à l'occasion de la soirée du 50<sup>ième</sup> anniversaire de l'organisation, qui aura lieu le 18 mai prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Identification de la priorité pour la Sûreté du Québec – surveillance accrue pour l'avenue Royale ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Chantale Gagnon)**

- Rappel pour la journée de petit entrepreneur le 1<sup>er</sup> juin prochain et la remise des arbres gratuit au centre communautaire.

**Engagement d'un surveillant**

24-05-11283

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité effectue l'embauche de M. Vincent Rioux, comme surveillant pour les loisirs, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Entente Québec Natation**

24-05-11284

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, QUE le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien mandate la responsable des loisirs à signer l'entente avec Québec Natation et leur service de sauveteurs, telle que présentée, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Autorisation de budget – Fête Nationale**

24-05-11285

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise un budget de 6000 \$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête Nationale 2024 qui aura lieu le 23 juin prochain au centre communautaire, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (William St-Cyr)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 17 avril 2024

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. 6047, avenue Royale (lot 4 439 844 du cadastre du Québec, zones H-42) à l'effet d'agrandir le bâtiment principal en cour arrière;
2. 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133) à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes et la porte principale de la façade avant du bâtiment principal;
3. 6797, avenue Royale (lot 4 440 657 du cadastre du Québec, zone A-133) à l'effet de changer les gardes ceinturant la galerie au 2e étage du bâtiment principal par des gardes en métal blanc;
4. 5, rue des Spirées (lot 6 469 4731 du cadastre du Québec, zone ID-20) à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée avec la condition suivante :
  - La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades;
5. 6712 à 6722, boulevard Sainte-Anne (lot 4 439 364, 4 439 362 et 4 439 636 du cadastre du Québec, zone H-140) à l'effet de changer la clôture ceinturant les contenants à matières résiduelles par une clôture en mailles de chaînes noire pour les immeubles de condominiums;

**Varia**

Le CCU recommande au conseil municipal d'entamer le processus de modification réglementaire pour les projets suivants :

1. Projet de règlement numéro 24-715 modifiant le Plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur;
2. Premier projet de règlement numéro 24-716 modifiant le Règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur;
3. Projet de règlement numéro 24-717 modifiant le Règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et son règlement 184.12 sur les ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Prochaine réunion en mai.

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 6047, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet d'agrandir le bâtiment principal en cour arrière au 6047, avenue Royale (lot 4 439 844 du cadastre du Québec, zone H-42);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 avril 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-05-11286

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'agrandir le bâtiment principal en cour arrière au 6047, avenue Royale (lot 4 439 844 du cadastre du Québec, zone H-42), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6749, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes et la porte principale de la façade avant du bâtiment principal au 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 avril 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-05-11287

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer les fenêtres des lucarnes et la porte principale de la façade avant du bâtiment principal au 6749, avenue Royale (lot 4 440 674 du cadastre du Québec, zone A-133), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

**6797, avenue Royale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer les gardes ceinturant la galerie au 2e étage du bâtiment principal par des gardes en métal blanc au 6797, avenue Royale (lot 4 440 657 du cadastre du Québec, zone A-133);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 avril 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande;

24-05-11288

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer les gardes ceinturant la galerie au 2e étage du bâtiment principal par des gardes en métal blanc au 6797, avenue Royale (lot 4 440 657 du cadastre du Québec, zone A-133), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

### **5, rue des Spirées**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 5, rue des Spirées (lot 6 469 473 du cadastre du Québec, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux retenus sont ceux de la coloration n°1, préalablement autorisés par la résolution 22-03-10549 du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 avril 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil d'accepter la demande à la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades;

24-05-11289

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une résidence unifamiliale isolée au 5, rue des Spirées (lot 6 469 473 du cadastre du Québec, zone ID-20), soit dans le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de la réglementation en vigueur et à la condition suivante :

- La couleur des ouvertures (portes, fenêtres, etc.) soit la même sur toutes les façades).

### **6712 à 6722, boulevard Sainte-Anne**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été déposée à l'effet de changer la clôture ceinturant les contenants à matières résiduelles par une clôture en mailles de chaînes noire pour les immeubles de condominiums construire une résidence unifamiliale isolée 6712 à 6722, boulevard Sainte-Anne (lots 4 439 364, 4 439 362 et 4 439 363 du cadastre du Québec, zone H-140);

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 17 avril 2024, a analysé les documents accompagnant la demande, juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 et recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

24-05-11290

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de changer la clôture ceinturant les contenants à matières résiduelles par une clôture en mailles de chaînes noire pour les immeubles de condominiums construire une résidence unifamiliale isolée 6712 à 6722, boulevard Sainte-Anne (lots 4 439 364, 4 439 362 et 4 439 363 du cadastre du Québec, zone H-140), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

## **10. Dérogation mineure**

### **2048, rue de la Vallée**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement sur les dérogation mineures n°89-307 au 2048, rue de la Vallée (lot 6 418 467 du cadastre du Québec, zone ID-17) à l'effet d'autoriser la création du lot 6 621 294, avec une largeur de 8.5 m au lieu de 50 m, du lot 6 621 295 avec une largeur de 18.70 m au lieu de 50 m, et du lot 6 621 296 avec une largeur de 18.90 m au lieu de 50 m, en remplacement du lot 6 418 467 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.8 du Règlement de lotissement numéro 16-643 stipule que les normes de lotissement applicables dans les zones de type « Îlot déstructuré (ID) » que la largeur sur la ligne avant est de 50 m pour les lots situés à l'extérieur et à l'intérieur du corridor riverain;

24-05-11291 **CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme analyser la demande lors de la réunion du 21 février 2024 ainsi que lors de la réunion du 20 mars 2024; **CONSIDÉRANT** que le conseil, par la résolution 24-04-11266, a autorisé le projet création des lots 6 621 294, 6 621 295 et 6 621 296 en remplacement du lot 6 418 467 du cadastre du Québec en vertu des objectifs et des critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637; **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** **QUE** le conseil accorde la dérogation mineure au 2048, rue de la Vallée (lot 6 418 467 du cadastre du Québec, zone ID-17) à l'effet d'autoriser la création du lot 6 621 294, avec une largeur de 8.5 m au lieu de 50 m, du lot 6 621 295 avec une largeur de 18.70 m au lieu de 50 m, et du lot 6 621 296 avec une largeur de 18.90 m au lieu de 50 m, en remplacement du lot 6 418 467 du cadastre du Québec.

24-05-11292 **11. Adoption du règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) »**  
ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 mars 2024 ;  
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 avril 2024, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;  
ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 2 avril 2024 sans modification;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, que le conseil adopte le règlement #24-714 modifiant le règlement de zonage 16-642 afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et la finition extérieure des bâtiments secondaires à un usage principal du groupe d'usage « Habitation (H) ».

24-05-11293 **12. Adoption du projet de règlement numéro 24-715 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur**  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, QUE le projet de règlement #24-715, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 3 juin 2024, à 19h15.

**13. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 24-715 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur**  
Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 24-715 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin d'identifier le territoire sujet au phénomène d'îlot de chaleur.

24-05-11294 **14. Adoption du premier projet de règlement numéro 24-716 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur**  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, QUE le premier projet de règlement #24-716, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'adopter des dispositions relatives au phénomène d'îlot de chaleur, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 3 juin 2024, à 19h15.

**15. Adoption du projet de règlement numéro 24-717 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses règlements 184-12 et 184.13 apportant des ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové**

24-05-11295

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le projet de règlement #24-717, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses règlements 184-12 et 184.13 apportant des ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 3 juin 2024, à 19h15.

**16. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 24-717 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses règlements 184-12 et 184.13 apportant des ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové**

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 24-717 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses règlements 184-12 et 184.13 apportant des ajustements à la délimitation de la zone agricole transposée au cadastre rénové.

**17. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**

24-05-11296

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que Monsieur Félix Laberge, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**18. Appel d'offres sur invitation pour le pavage du stationnement du centre communautaire**

24-05-11297

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour le pavage du stationnement du centre communautaire – Phase II.

**19. Deuxième période de questions**

**20. Divers**

**1. Autorisation de dépenses**

24-05-11298

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- De 1485\$ plus taxes pour le remplacement du routeur et pare-feu de la municipalité, avec le contrat de maintenance annuel (Fortinet FortiGate) par la firme 6TemTi ;
- De 8865\$ plus taxes pour refaire l'aménagement du rond-point Ultramar par Pierre Verret jardinier et 3135\$ plus taxes à Dexco pour la partie excavation ;
- De 1495\$ plus taxes pour l'achat de signalisation par la firme Signalisation Lévis ;
- De 2460\$ plus taxes pour l'achat d'un compteur d'eau 2 pouces chez Compteurs d'eau du Québec ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Embauche et démission**

24-05-11299

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité effectue l'embauche de M. Francis William Bouchard, comme journalier saisonnier aux travaux publics, avec une période de probation comme prévu à la convention collective, et, accepte la démission de Mme Ghislaine Nolin, agente de bureau au bureau municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3 Dépôt de documents**

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2024.

**21. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

24-05-11300

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale